CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 4 mars 2014, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Ghislain Beauregard.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-03-33 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point suivant :

- 4 h) Sommet sur le milieu municipal Inscription de Monsieur le maire
- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 février 2014 : suivi
- b) Lecture et adoption des comptes
- c) MRC de Marguerite-D'Youville Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 janvier 2014
- d) Regroupement régional d'achat de papeterie Mandat à la MRC
- e) Renouvellement de l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins de Contrecœur-Verchères et le Centre financier aux entreprises Rive-Sud
- f) Colloque : Finances municipales L'évaluation foncière et les taxes -Inscriptions
- g) Marge de crédit

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant
- b) Réserve pour dépassement de coûts éventuel Autorisation de signatures
- Rénovation du centre communautaire et de la bibliothèque Autorisation de dépenses

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal Correction des travaux effectués

TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Rapport de la représentante

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- Rapport des représentants a)
- Dépôt du procès-verbal de la séance du CCU tenue le 27 février 2014 b)
- Demande de lotissement 570, rang Lamontagne Demande de lotissement 357, chemin de la Beauce c)
- d)
- Projet d'implantation 525, rue Labonté e)
- Agrandissement d'un bâtiment industriel 845, chemin du Second-Ruisseau
- Projet de morcellement du lot 4832927 Daniel Jacques Appui auprès g) de la CPTAQ

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Branche 29 du cours d'eau Coderre - Assemblée des intéressés

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

12- LOISIRS

Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- Pacte rural Nomination de M. Yannick Dupuis, représentant des gens
- Entente-cadre UMQ-Gaz Métro
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- CORRESPONDANCE
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-03-34

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2014 -**ADOPTION**

Sur une proposition du conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.
- b) Lecture et adoption des comptes

2014-03-35

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de février 2014 au montant de 128 417,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes en date du 4 mars 2014 au montant de 128 417,50 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 janvier 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Regroupement régional d'achat de papeterie – Mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville

2014-03-36

CONSIDÉRANT l'invitation annuelle de la MRC de participer à l'achat regroupé d'enveloppes et de papier recyclé ;

CONSIDÉRANT les modalités de regroupement convenues entre les municipalités, la MRC de Marguerite-D'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADHÉRER au regroupement d'achat d'enveloppes et de papier recyclé pour l'année 2014.

ADOPTÉE

e) Renouvellement de l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins Contrecœur-Verchères et le Centre financier aux entreprises Rive-Sud

2014-03-37

CONSIDÉRANT l'offre présentée par le Centre financier aux entreprises Rive-Sud à la Municipalité en date du 12 février 2014 ;

CONSIDÉRANT que l'offre est en vigueur à compter du 1^{er} février 2014 pour un terme de 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER l'offre telle que présentée et d'autoriser Monsieur le maire Daniel Plouffe et le directeur général Claude Geoffrion à signer le renouvellement tel que présenté.

ADOPTÉE

f) Colloque : Finances municipales – L'évaluation foncière et les taxes - Inscriptions

2014-03-38

CONSIDÉRANT qu'un colloque sur les finances municipales portant sur l'évaluation foncière et les taxes se tiendra à Brossard le 15 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT que l'inscription à ce colloque est au coût de 595 \$ pour deux personnes ;

CONSIDÉRANT l'importance du sujet pour l'administration de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, et Madame Nicole Jacques, adjointe administrative, pour le sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

D'INSCRIRE à ce colloque le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjointe administrative.

ADOPTÉE

g) Marge de crédit - Mandat à monsieur le maire

2014-03-39

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun pour la municipalité de Calixa-Lavallée d'avoir une marge de crédit pour des besoins ponctuels, ex. : nettoyage de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que cette marge de crédit devra être d'au moins 200 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'AUTORISER monsieur le maire Daniel Plouffe à rencontrer un officier de notre institution financière, Caisse Desjardins de Contrecœur-Verchères, afin d'obtenir une marge de crédit au montant de 200 000\$;

D'AUTORISER le maire Daniel Plouffe ainsi que le directeur général et secrétairetrésorier à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette marge de crédit.

ADOPTÉE

h) Sommet sur le milieu municipal - Inscription de Monsieur le maire

2014-03-40

CONSIDÉRANT qu'un sommet sur le milieu municipal aura lieu à Québec le 21 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce sommet porte sur les thèmes « Le pouvoir des municipalités » et « La valorisation du rôle des élus municipaux » ;

CONSIDÉRANT la présence de Monsieur Sylvain Gaudreau à ce sommet et la possibilité pour Monsieur le maire de le rencontrer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE Monsieur Daniel Plouffe, maire, à ce colloque et que la Municipalité en assume les coûts d'inscription.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant
- b) Réserve pour dépassement de coûts éventuel Autorisation de signatures

2014-03-41

CONSIDÉRANT que les travaux au centre communautaire de Calixa-Lavallée sont au stade de la finition ;

CONSIDÉRANT que de l'ameublement et de l'équipement doit être acheté particulièrement en ce qui concerne la « salle du terroir » ;

CONSIDÉRANT qu'une réserve au montant de 11 000 \$ pour dépassement de coût éventuel a été mise à la disposition de la Municipalité aux termes des sommes disponibles dans le pacte rural ;

CONSIDÉRANT qu'une entente aux fins de l'utilisation de cette réserve doit être signée entre la MRC de Marguerite-D'Youville et la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

D'AUTORISER Messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente à intervenir entre la MRC de Marguerite-D'Youville et la Municipalité quant à la réserve de 11 000 \$ accordée aux fins de dépassement de coûts éventuel.

ADOPTÉE

c) Rénovation du centre communautaire et de la bibliothèque -Autorisation

2014-03-42

CONSIDÉRANT que les travaux au Centre communautaire et à la bibliothèque en sont au stade de la finition :

CONSIDÉRANT que du mobilier doit être acheté tant pour le Centre communautaire que pour la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT le budget adopté le 14 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT que des dépenses sont prévues à cet effet tant en ce qui regarde les travaux d'aménagement que de l'ameublement ;

CONSIDÉRANT qu'en sus du montant de 200 000 \$ déjà accordé, une réserve supplémentaire de 11 000 \$ prévue pour dépassement de coûts éventuel est autorisée en vertu des soldes disponibles au pacte rural ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

DE PERMETTRE à Messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, d'autoriser toutes dépenses relatives à l'acquisition d'équipement et de mobilier tant pour le Centre communautaire que pour la bibliothèque, jusqu'à concurrence du budget prévu à cet effet et d'autoriser tous travaux de finition afin de permettre de compléter les travaux rapidement ;

D'AUTORISER Messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeurgénéral et secrétaire-trésorier, de disposer de tout équipement ou mobilier nonutilisable dans les nouveaux locaux du Centre communautaire ou de la bibliothèque.

ADOPTÉE

6- <u>SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES</u>

Il n'y a rien à signaler sur ce pointé

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

En remplacement de Monsieur Ghislain Beauregard, Monsieur Pierre St-Louis nous informe que de la pierre a été étendue sur deux ponceaux du rang des Érablières afin de corriger une situation devenue dangereuse.

Il avise également le conseil que des travaux devront être entrepris sur la rue Labonté entre la rue Berthiaume et le chemin du Second-Ruisseau afin de réparer des nids de poule et autres bris de la chaussée.

Enfin un affaissement important de la chaussée a été remarqué sur le ponceau de la rue Labonté en face du chemin de la Petite-Côte-d'en-Haut ; le directeur général confirme que la situation a été signalée par téléphone au Ministère des transports et qu'un rappel écrit sera expédié incessamment.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2014-03-43

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2013-06-82 approuvant des dépenses approximatives évaluées à 14 000 \$ pour des travaux consistant dans le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin du Second-Ruisseau, deux

(2) ponceaux sur le chemin de la Beauce et le remplacement d'une glissière de sécurité ;

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont obligé la Municipalité à reconsidérer les travaux originalement prévus dans le cadre du PAARRM ;

CONSIDÉRANT que les travaux réellement effectués ont consisté dans le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin du Second-Ruisseau, deux (2) ponceaux sur le rang Lamontagne et deux (2) ponceaux sur la rue Berthiaume;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'APPROUVER les travaux de remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de la Beauce, deux (2) ponceaux sur le rang Lamontagne et deux (2) ponceaux sur la rue Berthiaume comme étant les travaux effectués dans le cadre du PAARRM.

DE DEMANDER au ministre des Transports du Québec de bien vouloir considérer, approuver et accepter le changement dans les travaux projetés rétroactivement à la date d'exécution des travaux étant donnée l'urgence requise par ces travaux et de maintenir la subvention accordée pour l'année 2013.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe que la compagnie Veolia Transport Québec Inc. a changé de dénomination et que le nouveau nom est Transdev Québec Inc.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert signale que le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 février et a émis des recommandations concernant 5 dossiers; 4 recommandations sont soumises à la présente session du Conseil et la cinquième recommandation concernant une dérogation mineure sera soumise à la prochaine session régulière du Conseil en raison de l'obligation de donner un avis public de 15 jours avant de prendre une décision relative à une dérogation mineure.

b) Dépôt du procès-verbal de la séance du CCU tenue le 27 février 2014 à 19h30

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

c) Demande de lotissement - 570, rang Lamontagne

o, bomando do follocomoni o o, famg Lamondgi.

CONSIDÉRANT la demande visant à séparer la partie de lot servant aux fins résidentielles de la terre dont le demandeur demeurera propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot servant aux fins résidentielles est de 5 000 mètres carrés, soit le maximum autorisé aux termes de la *Loi sur la protection du territoire agricole* traitant des droits acquis ;

CONSIDÉRANT les contraintes auquel doit faire face le demandeur relativement à la configuration du lot ;

CONSIDÉRANT le plan de subdivision préparé par Denis Dubois, arpenteur géomètre, le 4 juillet 2013 (minute) 19312, concernant le lot 359-1 à être détaché du lot 359-P., lesquels font l'objet de la réforme cadastrale;

2014-03-44

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal appuie la demande et donne son accord au projet de lotissement tel que présenté suivant le plan de subdivision préparé par Denis Dubois, arpenteur géomètre, tel que plus haut mentionné.

ADOPTÉE

d) Demande de lotissement - 357, chemin de la Beauce

2014-03-45

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour le remplacement du lot 4 833 013, créant les lots 5 466 928 et 5 466 929, tel que suivant le plan préparé par Vital Roy, arpenteur géomètre le 29 janvier 2014 (minute 42 846) ;

CONSIDÉRANT que le demandeur fait cette demande aux fins de séparer le lot servant aux fins résidentielles de la terre dont il demeure propriétaire ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Francis, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement ;

QUE le Conseil municipal appuie la demande et donne son accord au projet de lotissement tel que présenté suivant le plan préparé par Vital Roy, arpenteur géomètre, tel que plus haut mentionné.

ADOPTÉE

e) Projet d'implantation - 525, rue Labonté

2014-03-46

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par Sébastien Rheault, arpenteur géomètre le 3 février 2014 (minute 10558);

CONSIDÉRANT les limites imposées par la proximité du cours d'eau et la configuration du terrain ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme et la condition imposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal approuve le projet d'implantation tel que présenté aux conditions suivantes :

- 1. Que le demandeur obtienne l'autorisation requise pour la démolition du bâtiment principal existant ;
- 2. Que les dispositions du règlement de construction relatives aux proportions entre la largeur et la profondeur du bâtiment principal (min. 1:0.7, max. 1:1) soient respectées intégralement.

ADOPTÉE

f) Agrandissement d'un bâtiment industriel – 845, chemin du Second-Ruisseau

2014-03-47

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du bâtiment industriel ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu servira d'entrepôt et permettra de remiser les équipements et pièces présentement entreposés à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra une unité quant au parement extérieur des bâtiments ;

CONSIDÉRANT que cet aménagement permettra une amélioration des lieux principalement quant à l'aspect visuel des lieux ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme sous réserve de l'accord du Comité de démolition quant à la partie du bâtiment qui doit être démolie :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal donne son approbation au projet d'agrandissement tel que présenté à la condition que le demandeur obtienne l'autorisation du Comité de démolition pour la partie dont il est prévu qu'elle doit être démolie.

ADOPTÉE

g) Projet de morcellement lot n° 4832927 – Daniel Jacques – Appui auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole

CONSIDÉRANT la résolution 2012-11-145 adoptée à la session ordinaire du conseil le 6 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT le projet de morcellement déposé par monsieur Daniel Jacques afin de détacher la partie boisée du lot n° 4832927 pour fin de vente ;

CONSIDÉRANT que le morcellement est planifié de façon à respecter les normes de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande, de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le morcellement de la partie boisée du lot n° 4832927, du cadastre de la paroisse de Calixa-Lavallée, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de sept (7) hectares.

ADOPTÉE

10-ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Il n'y a rien de particulier à signaler sur ce point.

b) Branche 29 du cours d'eau Coderre - Assemblée des intéressés

Monsieur le Maire invite le directeur général à traiter de ce dossier.

Le directeur général confirme que la Municipalité a reçu le compte pour les travaux exécutés dans la branche 29 du cours d'eau Coderre lequel s'élève à la somme de 170 433,12 \$ et informe le Conseil que la répartition des coûts a été préparé par la MRC de Marguerite-D'Youville pour l'ensemble du bassin versant de Calixa-Lavallée. Une réunion de tous les intéressés sera convoquée prochainement et des représentants de la MRC et du MAPAQ seront présents. De même des choix seront offerts aux intéressés pour le paiement des montants dus et ils seront invités à s'exprimer sur ce dossier.

À cette occasion seront également traités les dossiers des branches 21 et 22 et de la branche 38 du cours d'eau Coderre.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous informe qu'une première réunion a eu lieu concernant le projet de four à pain communautaire.

Le souper de la culture aura lieu le 26 avril 2014 sur le thème d'un souper « Argentin » et d'une soirée « Tango ».

Le dossier « Entre Fleuve et Rivière » avance bien et le projet en est au stade de la correction des textes et des photos. Au lieu d'être présenté sous forme de calepin

2014-03-48

comme par les années passées, le document sera une carte qui montrera les points d'intérêt. Le tout devrait être prêt au mois d'avril.

Le 12 mars 2014 se tiendra la 6^e édition de la Rencontre annuelle des intervenants culturels de la MRC au Centre multifonctionnel de Contrecœur ; à cette occasion auront lieu le dévoilement des projets récipiendaires du Fonds du développement culturel 2014 et la remise des prix Reconnaissance de la culture 2014.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous informe que l'activité des « Camps de jour » est en préparation et que l'activité « Cardio Plein-Air » débutera le 10 mars 2014.

13-AUTRES DOSSIERS

a) Pacte rural – Nomination de Monsieur Yannick Dupuis, représentant des gens d'affaires

CONSIDÉRANT que le conseiller Daniel Palardy ne peut plus agir à titre de représentant des gens d'affaires de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que le pacte rural prévoit que la municipalité doit avoir 4 représentants au comité sur la ruralité et que Monsieur Daniel Palardy doit être remplacé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Francis, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

DE NOMMER au comité sur la ruralité Monsieur Yannick Dupuis à titre de représentant des gens d'affaires.

ADOPTÉE

b) Entente-cadre UMQ-Gaz Métro

2014-03-50

2014-03-49

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution ;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz ;

CONSIDÉRANT que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente ;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement:

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire ouvre une période de question pour le public.

Monsieur Louis Tremblay s'informe de la localisation de la branche 29 du cours d'eau Coderre.

Monsieur Clarence Monette signale que les deux (2) ponceaux qui ont fait l'objet de travaux l'an dernier devront de nouveau faire l'objet de réparations ; il s'informe à qui le coût de ces réparations incombera. Monsieur Monette félicite également le Conseil municipal quant au déneigement.

Monsieur Gérard Guérin s'informe du dossier d'arpentage sur le rang Lamontagne ; le dossier est complet et l'emprise du rang est maintenant certaine et a permis de confirmer que les clôtures de la propriété située au 475, rang Lamontagne n'empiètent pas dans l'emprise du rang.

Monsieur Louis Tremblay s'informe des dispositions du nouveau pacte rural et souhaite qu'une consultation citoyenne soit convoquée.

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-03-51

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement que la présente session soit levée à 20h45.

	ADOPTÉE
	-
Daniel Plouffe Maire	Claude Geoffrion Directeur général et Secrétaire-trésorier